



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2012/2092(BUD)

21.8.2012

AMENDEMENTS

1 - 6

Projet d'avis
Philippe Boulland
(PE489.677v01-00)

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013 – toutes sections
(2012/2092(BUD))

AM\910926FR.doc

PE494.650v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Jean Lambert

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. regrette que les crédits d'engagement de PROGRESS aient été réduits de 5,3 millions d'euros par rapport à la programmation financière; une augmentation de 6 millions d'euros serait plus appropriée par rapport aux demandes;

Amendement

2. regrette que les crédits d'engagement de PROGRESS aient été réduits de 5,3 millions d'euros par rapport à la programmation financière; *estime qu'une augmentation de 6 millions d'euros serait plus appropriée par rapport aux demandes et que ce programme joue un rôle crucial dans le domaine de l'emploi et de l'inclusion sociale au sein de l'Union européenne;*

Or. en

Amendement 2
Frédéric Daerden

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne tout particulièrement la nécessité de maintenir un niveau de paiements suffisant pour le FSE et l'ensemble des Fonds structurels, afin de permettre à la Commission d'honorer les engagements pris au cours de l'exercice budgétaire précédent, et de faire ainsi participer pleinement les Fonds structurels à la relance de l'économie européenne, conformément aux conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012;

Or. fr

Amendement 3
Inês Cristina Zuber

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. propose que les 22 milliards d'euros du Fonds social européen à redéployer puissent bénéficier à tous les États membres qui *souhaiteraient améliorer l'emploi des jeunes* et ne soient pas seulement réservés aux huit États membres désignés par le Conseil européen de 2012;

Amendement

5. propose que les 22 milliards d'euros du Fonds social européen à redéployer puissent bénéficier à tous les États membres qui *créent des emplois assortis de droits, propres à combattre la précarité du travail*, et ne soient pas seulement réservés aux huit États membres désignés par le Conseil européen de 2012;

Or. pt

Amendement 4
Jean Lambert

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise la qualification et l'employabilité des travailleurs; demande, des crédits de paiement sur sa ligne budgétaire d'un montant supérieur à 50 millions d'euros;

Amendement

6. rappelle que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise la qualification et l'employabilité des travailleurs; *rappelle sa résolution du 29 septembre 2011¹ sur l'avenir du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation où il souligne qu'il importe de mettre l'accent, à l'avenir, sur la durabilité des politiques en faveur des marchés du travail pour mettre en œuvre les objectifs européens et promouvoir de nouvelles compétences, notamment de nouveaux emplois durables, écologiques et de qualité*; demande, des crédits de paiement sur sa ligne budgétaire d'un montant supérieur à 50 millions d'euros;

Or. en

Amendement 5
Frédéric Daerden, Pervenche Berès

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. propose **deux** projets pilotes et **une action préparatoire** pour relancer la convergence et la cohésion sociales grâce **d'une part** à un label social européen pour les entreprises, **et d'autre part au** soutien aux migrants et aux travailleurs détachés, ainsi **qu'aux** sans-abri dans l'Union;

Amendement

8. propose **trois** projets pilotes et **deux actions préparatoires** pour relancer la convergence et la cohésion sociales grâce à un label social européen pour les entreprises, **un** soutien aux migrants et aux travailleurs détachés, **et une promotion de l'actionnariat salarié d'une part**, ainsi **qu'un soutien aux** sans-abri dans l'Union **et la promotion d'un revenu minimum dans tous les États membres de l'Union d'autre part**;

Or. fr

Amendement 6
Frédéric Daerden

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le besoin de nouveaux crédits d'engagement pour l'action préparatoire "Jeunesse en mouvement" afin d'encourager les États membres à participer à la phase pilote de ce projet lancé en 2012.

Amendement

9. souligne le besoin de nouveaux crédits d'engagement pour l'action préparatoire "Jeunesse en mouvement" afin d'encourager les États membres à participer à la phase pilote de ce projet lancé en 2012, **et à mettre en œuvre la garantie européenne pour les jeunes leur assurant un emploi, une formation professionnelle**

ou un retour aux études, dans les mois qui suivent la fin de leur scolarité.

Or. fr